

Adresse de la commune de Jasseron à la Convention nationale,
lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Jasseron à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 10-11;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21115_t1_0010_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

2

La société populaire de Ceyzérieu^a et la commune de Jasseron^b, département de l'Ain, écrivent que la conduite et le patriotisme du représentant du peuple Boisset ont fait chérir plus que jamais la République et la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

a

[*La société républicaine réunie au peuple du canton de Ceyzérieu, à la Convention nationale, s.d.*] (5)

Liberté, Égalité.

Citoyens représentans

L'intrigue et la malveillance avoient porté aux places dans le district de Belley des hommes tarés que l'opinion publique avoit marqués du sceau de sa réprobation, des hommes connus par leur immoralité profonde, et souillés de tous les vices qui marchent à la suite d'un naturel pervers et d'une ignorance ambitieuse.

Ces brigands car c'est ainsi qu'ils se qualifioient eux-même, après avoir rassemblé sous leur bannière d'autres brigands comme eux, avoient entassé dans les maisons de détention un grand nombre de citoyens irréprochable, de patriotes vertueux, peu contents d'avoir juré leur perte, ils vouloient, nouveaux Caligula, les frapper de manière qu'ils se sentissent mourir.

Nous n'entreprendrons pas, Citoyens Représentans, de remettre sous vos yeux les scènes d'horreur dont ils ont environnés les victimes innocentes que le sage et judicieux Boisset, votre collègue vient d'arracher à leur férocité.

Nous ne vous dirons pas comment ils avoient étendu un crêpe funèbre sur les villes et les campagnes de ce district. Le tableau lugubre revolteroit vos ames sensibles et la plume tomberoit de nos mains tremblantes.

Citoyens Représentans, le soleil de votre justice s'est levé sur les coupables; il a éclairé leurs crimes atroces; déjà vous les avés mis dans l'impuissance de commettre des crimes nouveaux, mais les scélérats respirent encore. Souffrirés vous que leur haleine pestilentielle infecte plus long-temps l'athmosphère de la liberté.

Mort aux agens de Robespierre, mort aux intrigans, aux aristocrates, aux modérés.

Vive la République, vive la Convention.

BURRA, *président*, COCHET, *secrétaire*.

(4) P.-V., XLVIII, 24. *Mess. Soir*, n° 797.

(5) C 325, pl. 1403, p. 6.

b

[*La commune de Jasseron à la Convention nationale, s. d.*] (6)

Citoyens représentans

Vous venez de relever la statue de la liberté, trop longtemps l'aristocratie et le faux patriotisme ont tour a tour cherché à vous asservir : trop longtemps l'intrigue et les passions ont souillées la révolution en parlant d'amour de la patrie : trop longtemps enfin le vice a tout osé en parlant de vertu : continués, représentans a combattre avec le meme courage; la république triomphe au dehors, les ennemis du dedans sont comprimés; que l'intrigue soit abbatue et la France est sauvée.

Ecartés à jamais les meaux sans nombre que l'ambition, l'ignorance ou la férocité vouloient accumuler sur la terre de la liberté. Rappelés vous que sy leur regne arrive vous êtes les premières victimes, et la patrie ne sera plus.

Le peuple françois vous applaudit et vous soutient; il ne veut plus rentrer sous le joug du crime; il ne veut plus que celui de la loi et il lui sera fidèle comme a la liberté.

Tels ont toujours été les sentiments des habitans de la commune de Jasseron, recevez l'expression de sa reconnoissance; elle la doit a vos traveaux, elle vous la doit pour avoir envoyé dans le département de l'Ain, le *représentant Boisset*, dont le patriotisme, et la conduite ramènent le calme, et font chérir plus que jamais la Convention et la République.

JAYR, *maire*, JAYR, CHAVIENE, JAYR *le jeune*, *officiers*, BLANCHON, *agent national*, François CHALY, DOMBEY, MACON, OLIVIER, TRIQUET, RIBOUD, CHEVILLAT, BOURGUIGNON, JAYR, MICHEL, BLANCHON fils, DESILLETTE, SORGUE *et quatre autres signatures illisibles*.

3

La société populaire et régénérée de Pontivy [Morbihan] écrit qu'elle veut la justice, rien que la justice, toute la justice.

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[*La société populaire et régénérée de Pontivy à la Convention nationale, le 19 vendémiaire an III*] (8)

(6) C 325, pl. 1403, p. 7.

(7) P.-V., XLVIII, 24.

(8) C 325, pl. 1403, p. 8. *Bull.*, 10 brum. (suppl.); *J. Fr.*, n° 768; *M. U.*, XLV, 201.

Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort.

Représentans,

Des scélérats, buveurs de sang, s'agitent à Paris, et rappellent de toute leur force le regne de la terreur, parce qu'ils voudraient comprimer encore l'homme vertueux qui les démasque dans nos départemens, le petit nombre de leurs créatures; ces intriguans, ces êtres immoraux qui trompèrent si cruellement les représentans du peuple en mission avant le 9 thermidor, repètent à l'unisson ce cri de la scélérate et du crime, que la terreur soit à l'ordre du jour! Nous, nous disons, avec la masse imposante du peuple, nous voulons la justice, toute la justice, rien que la justice.

Qu'ils périssent ceux-la qui voudraient élever un autre centre de puissance que la Convention nationale! qu'ils soient anéantis les hommes pervers qui méditent de renouveler les horreurs, les assassinats qui couvrirent si longtems le sol de la République. Marchez, Représentans, marchez d'un pas ferme vers le but auquel vous tendez. Les bénédictions de 24 millions de Français, vous y attendent; car le règne de la justice les conduit nécessairement au bonheur.

Les président et secrétaires de la société régénérée et épurée de Pontivy.

OUFRAY, *président*, BIGOL,
SOUGE, *secrétaires*.

4

La société populaire d'Oloron, département des Basses-Pyrénées, exprime son indignation contre les libellistes dont la plume fermente dans le fiel. Restez fermes, dit-elle à la Convention, comme le rocher que vous habitez; les flots des malveillans se briseront au pied de la Montagne où siège la puissance des lois. Elle déclare ne reconnoître d'autre point de ralliement que la représentation nationale, d'autre besoin que la loi, d'autre charte de la liberté que l'indépendance.

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

[*La société montagnarde d'Oloron à la Convention nationale, le 9 vendémiaire an III*] (10)

Legislateurs

Le moment des grandes secousses n'est point passé, des scélérats chez qui le sentiment moral est nul et le remord impuissant cherchent encore à assassiner avec les poignards de Londres, les Pères de la Patrie. Ni l'horreur du

crime, ni les chatiments n'ont pu empêcher l'horrible attentat commis en la personne du représentant Talien.

Pénétrés de la vive indignation que nous inspire la conduite de ces hommes qui ne portant que l'enseigne du civisme, percent le sein à l'homme de bien en le caressant, nous avons senti que tant qu'il existerait des écrivains dont la plume fermente dans le fiel et qui versent à pleine coupe le poison du dégoût et de l'allusion sur ceux qui ne veulent que notre bonheur, vous seriez entourés d'assassins.

Mais fermes comme le rocher que vous habitez, rappelez vous que la patience est le courage de la vertu; que ces flots de malveillans passeront et se briseront au pied de la Montagne ou siège l'image de la puissance divine, la puissance des lois

La société d'Oloron ne connoissant d'autre point de ralliement que la Convention, d'autre besoin que la loi, d'autre charte de liberté que l'indépendance jurent de nouveau de ne signer qu'avec la pointe de l'épée les diplômes de cette prérogative naturelle.

La société populaire montagnarde et régénérée d'Oloron, département des Basses-Pyrénées.

POURAILLY, *président*, BIUN, *vice-président*,
CHAUFFARD, GONSMES, *secrétaires*.

5

La société populaire de Port-Briec [ci-devant Saint-Briec, Côtes-du-Nord] félicite la Convention d'avoir fait tomber la tête du tyran Robespierre et de ses complices; l'invite à comprimer dans l'intérieur la malveillance contre-révolutionnaire, comme l'héroïsme de nos bataillons porte l'épouvante dans les camps des tyrans, et à maintenir le règne de la justice et des lois.

Mention honorable, insertion au bulletin (11).

[*La société populaire de Port-Briec à la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III*] (12)

Représentans du peuple français,

L'acte éclatant de justice par lequel vous avez fait tomber la tête du tyran moderne et celles de ses complices, en vous méritant de plus en plus la confiance du peuple, a fixé sur votre course majestueuse les regards de l'Europe étonnée. Continuez, Représentans, à être grands et justes : que tous les tyrans, tous les traîtres, tous les anarchistes, tous les ennemis de la sainte égalité, sous quelque forme qu'ils se reproduisent, disparaissent du territoire français; que l'action du gouvernement

(9) P.-V., XLVIII, 24-25.

(10) C 325, pl. 1403, p. 9.

(11) P.-V., XLVIII, 25.

(12) C 325, pl. 1403, p. 10.